

BULLETIN
DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE
du District de Montreal.

MONTREAL, 1er MARS 1901.

SOMMAIRE

	PAGES
1. L'Inventaire	133
EDITORIAL :	
2. Actes de la Chambre, procès-verbaux de février	135
3. Rapport du Comité de l'Industrie manufacturière sur le fonctionnement du Bureau des Brevets	137
4. Rapport du Président pour l'année 1900	139
5. Rapport du Trésorier " 1900	142
6. Rapport de M. Jos. Contant pour l'année 1900	142
7. Relevé de la température, etc., pour le mois de février ..	146
8. Errata	146

L'Inventaire.

C'est à cette époque que les maisons d'affaires de toute dénomination prennent leur dispositions pour faire le relevé annuel des valeurs actives et passives composant leur bilan, pour déterminer les bénéfices de l'année. Je crois que le moment est des plus propices pour traiter ce sujet au point de vue théorique et pratique.

On ne peut attacher trop d'importance à ce relevé des valeurs de l'inventaire. On doit apporter un soin minutieux dans l'inscription et la compilation de ces valeurs. On me permettra de donner quelques définitions de l'inventaire d'après les auteurs français les plus autorisés.

Si je cite les auteurs français de préférence aux auteurs anglais qui sont loin d'être pour cela méconnus, c'est que les définitions données par les premiers sont plus étendues et qu'elles donnent une idée plus parfaite du sujet que celles des seconds, très concises, tout en confirmant ces dernières en tout points. J'aurai d'ailleurs l'occasion, en d'autres pages, de citer les auteurs d'autres nationalités.

Pégier, dans son journal de l'Instruction Commerciale, dit que "l'inventaire est un relevé détaillé de tout ce que possède et doit un commerçant."

Friocourt, dans son ouvrage intitulé *La Comptabilité Moderne*, nous dit que "l'inventaire est un état détaillé des biens, des créances et des dettes, ou en deux mots, de l'actif et du passif d'une personne, d'un négociant ou d'une maison."

Leauty, peut-être l'auteur français, en comptabilité, le plus apprécié, nous donne trois définitions distinctes de l'inventaire.

La première définition qu'il appelle générale, est ainsi conçue :

"D'une manière générale, on entend par inventaire un état des biens, des créances et des dettes d'une personne ou d'une collection de personnes."

Deux autres définitions du même auteur précisent davantage et ne sont que des subdivisions de celle qui précède. Il appelle ces subdivisions : inventaire intra-comptable et extra-comptable. Je ne citerai point les termes de ces définitions, parce que je ne puis développer ici mon sujet d'une manière aussi étendue qu'elles le comporteraient. Et si je les donnais, je me risquerais sur un terrain qui paraîtrait à la plupart fort scabreux ; et je pourrais passer pour un utopiste, parce que je m'engagerais dans le domaine de la "Permanence d'Inventaire." Cependant cette permanence d'inventaire est réellement possible, ce que je puis prouver d'une manière incontestable non-seulement parce qu'en disent les auteurs, mais encore par le fait que cette permanence d'inventaire est maintenant généralisée aux Etats-Unis par une puissante association d'experts comptables appelée "The Account, Audit and Assurance Co, Ltd of New York."

Voulant me borner simplement à l'inventaire je ne m'appuierai pas davantage sur cette question, et, c'est afin de ne pas être forcé, en quelque sorte, de l'approfondir, ou du moins de l'examiner, que je ne fais pas les citations des définitions de Léautey. J'expliquerai simplement ce qui est entendu par ces deux opérations appelées *intra* et *extra-comptables*, pour autant qu'on puisse les appliquer aux méthodes suivies dans nos maisons d'affaires et dans le sens donné par l'auteur.

L'inventaire intra-comptable se divise en deux parties. L'une, l'actif, comprend l'ensemble des soldes débiteurs des comptes tels qu'ils ont été établis et tels qu'ils paraissent dans les grands livres.

Ces comptes représentent : 1o Les valeurs immobilières ou fixes, et comprennent les immeubles, les machines, le matériel et l'outillage, le mobilier et les autres valeurs de même nature ; 2o Les valeurs actives ou disponibles, et comprennent les espèces en caisse, les billets à recevoir, les comptes des clients, le stock, les matériaux à pied d'œuvre et les autres valeurs servant à la production ou à la transformation du capital investi ; 3o Les valeurs que j'appelle passives, et comprennent les soldes débiteurs des comptes de réserve et d'amortissement.

La deuxième partie, le passif, comprend les soldes créditeurs des comptes paraissant aux grands livres. Ces comptes représentent les sommes dues à la date de l'inventaire, aux créanciers, soit par comptes, soit

par billets à payer et autres obligations dues à des tiers.

Dans le cas d'une compagnie à fonds social, on fait aussi paraître, dans le passif, le compte de capital et autres comptes ayant rapport à des valeurs mises en réserve pour assurer la solidité de l'entreprise en cas d'éventualité et autres objets, suivant les besoins spéciaux à chaque entreprise.

L'inventaire extra-comptable consiste à établir le relevé, ou une liste détaillée et paraphée soigneusement des marchandises en magasin et, s'il s'agit d'une industrie, des marchandises en voie de confection au prix de revient ou prix coûtant ou prix du marché au moment de l'inventaire, qu'il y ait diminution ou augmentation.

Il résulte clairement de ce que nous venons de dire, que l'inventaire doit être fait. Nous disons même que, de toute nécessité, il doit être établi au moins une fois par an. On le comprend aisément, aujourd'hui que la science de la comptabilité fait d'immenses progrès et qu'on en saisit mieux le besoin, l'obligation absolue. Sans elle, c'est un fait reconnu, il n'y a pas de garantie possible de succès, surtout dans les commerces d'une certaine étendue.

Nous sommes cependant forcé de constater qu'il existe encore des maisons importantes, canadiennes-françaises, dirigées par des hommes d'affaires distingués, où l'on semble ignorer cette nécessité de l'inventaire; ou si son importance est admise, on néglige de le faire, ou on le fait d'une manière incomplète. N'est-il pas évident, en ce dernier cas, qu'il serait aussi bien de n'en pas faire du tout?

Une maison qui ne fait pas périodiquement son inventaire dans les temps actuels, expose gravement son existence: elle ne sait, en effet, s'il y a profit ou perte.

Que dirait-on d'un homme qui permettrait au premier venu de manipuler l'argent de sa caisse sans jamais se rendre compte de ce qu'il paye, ne sachant par conséquent jamais ce qu'il a en caisse?

On semble croire que c'est s'imposer un travail trop considérable que de faire l'inventaire. On se dit: "Bah! à quoi bon? Cela n'en vaut pas la peine; cela n'améliorera pas notre position."

Évitez cet écueil funeste; n'hésitez jamais, quel que soit le travail que vous aurez à vous imposer: car vous en retirerez de très grands avantages qui vous dédommageront amplement de la peine que vous vous serez donnée.

En effet, ne faisant pas votre inventaire, comment saurez-vous si vous réalisez des profits ou si vous faites des pertes? Comment saurez-vous si l'état de vos affaires est satisfaisant? Comment vous rendrez-vous compte de votre situation? La faillite est peut-être à votre porte: qu'en savez-vous?

Vous dites: "Mon magasin est plus rempli de marchandises que par le passé." Mais savez-vous si, dans

cette accumulation de stock, il ne se trouve pas une grande quantité de marchandises dépréciées ne valant peut-être pas la place qu'elles occupent dans vos rayons?

L'inventaire, parmi ses nombreux avantages compte celui de faire constater et connaître l'état de son stock "en détail" ce qui permet d'en faire l'épuration en offrant, même à réduction, ce qui diminue constamment en valeur par suite de l'absence de la demande. Par ce moyen, vous évitez des pertes qui sont presque toujours très lourdes.

J'attirerai aussi votre attention toute spéciale sur l'importance qu'il y a de faire une revue minutieuse des comptes de vos clients. Plus il y a de comptes ouverts dans vos livres, plus vous êtes exposés à faire des pertes.

J'ai connu des maisons—et je sais qu'il en est beaucoup dans le même cas—qui font paraître dans leurs bilans de fin d'année, des sommes considérables qui paraissent leur être dues d'après leurs livres, mais qui, presque toujours sont complètement perdues ou ne rapportent que peu de chose lorsqu'elles sont liquidées. Si vous ne me croyez pas, adressez-vous aux syndics de faillites!

De plus, les hommes d'affaires se fient trop souvent aux états qu'on leur produit, ne se donnant pas la peine de les vérifier ou de les faire vérifier; et ils se laissent éblouir par un bilan leur montrant des affaires très prospères, un surplus apparent, parfois considérable. Tandis que si ce bilan était vérifié, épuré, en en retranchant ce qui ne vaut rien ou ce qui a subi une dépréciation souvent très sensible, on verrait ses affaires sous leur vrai jour, on prendrait dès lors les moyens de les améliorer en faisant disparaître les sources de pertes.

Un homme d'affaires est coupable envers lui-même, envers ceux qui dépendent de lui et envers ses créanciers, s'il se laisse *leurrer*, endormir, par des bilans fictifs.

Qu'arrive-t-il souvent dans ces cas?

Il arrive que, sans le savoir, il est sur le chemin de la banqueroute, il se réveille tout-à-coup au fond du précipice.

Hommes d'affaires, marchands, industriels canadiens-français, ayant l'œil ouvert, rendez-vous compte de l'état *réel* de vos affaires. Ne craignez pas de vous renseigner, prenez les moyens de l'être.

Si vous n'êtes pas assez compétents, ou si vous n'avez pas le temps, ne vous contentez pas des chiffres qu'on vous donne, mais faites-les vérifier par un expert, s'il est besoin, et vous n'aurez qu'à vous en féliciter. Suivez en cela l'exemple de nos concitoyens anglais.

Si cette coutume était suivie, nul doute que bientôt les Canadiens français seraient plus favorisés de la fortune.

Sortons des ténèbres volontaires dans lesquelles nous sommes bien souvent. Promenons le flambeau de la vérification de nos livres; faisons la lumière dans nos affaires, et elles seront prospères parce qu'elles seront dirigées d'une main sûre par une intelligence éclairée.

GEO. GONTHIER.

(Le Prix Courant.)

BULLETIN
DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE
du District de Montréal.
PUBLICATION MENSUELLE.

COMITE DE RÉDACTION.

MM. L. E. GEOFFRION,	:	:	:	:	:	PRESIDENT.
D. MASSON,	:	:	:	:	:	VICE-PRESIDENTS
H. A. A. BRAULT,	:	:	:	:	:	
L. E. MORIN, PERE,	:	:	:	:	:	JOS. CONTANT.
J. X. PERRAULT,	:	:	:	:	:	A. V. ROY.
HON. A. DESJARDINS,	:	:	:	:	:	
JOS. HAYNES,	:	:	:	:	:	SECRETAIRE.

Publié par les soins et sous le contrôle du "Comité de Rédaction."

La Chambre de Commerce du District de Montréal, ni son Comité de Rédaction ne sont responsables des opinions exprimées par les auteurs des articles publiés dans le "Bulletin."

Pour les articles non signés : — Jos. Haynes.

Adresser toutes lettres et communications à la Chambre de Commerce du District de Montréal.

N. B.—Les "cotisations" courent du 1^{er} janvier au 31 décembre et sont dues pour l'année entière, si ce n'est, pour les présentations faites dans le dernier semestre de l'année, auquel cas, la somme à verser sera proportionnelle au temps à courir. Une fois l'adhésion accordée, on fait partie de notre "Chambre" tant qu'on ne donne pas sa démission par écrit et à la condition qu'on ait soldé les arrérages.

LE SECRÉTAIRE.

Editorial**Assemblée Générale Mensuelle.**

MM. les Membres sont convoqués en assemblée générale mensuelle pour Mercredi le 6 Mars à 3.30 heures du soir au siège de la Chambre, No 83 rue St-Jacques.

Actes de la Chambre**Résumé des procès-verbaux des séances de la Chambre et du Conseil.**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE, MERCREDI, LE
30 JANVIER 1901.

Sous la présidence de M. L. E. Geoffrion, Président.

Le premier article sur l'ordre du jour est :

1o La présentation des candidats aux charges d'officiers et de conseillers pour l'exercice 1901 ;

2o La désignation de trois scrutateurs, en conformité des exigences des règlements.

Le Président procède à la lecture des propositions ainsi qu'il suit :

MM. Guil. Boivin et C. H. Catelli proposent, appuyés par MM. L. J. A. Surveyer et A. V. Roy, que M. L. E. Geoffrion soit maintenu à la charge de Président de la Chambre de Commerce du District de Montréal.

Aucune proposition contradictoire n'étant présentée, le candidat est déclaré réélu Président pour l'année 1901.

L'Hon. Alph. Desjardins et M. S. Lachance proposent, appuyés par MM. A. Prud'homme et J. Alcide Chaussée, que M. Damase Masson soit maintenu à la charge de 1^{er} Vice-Président de la Chambre de Commerce.

Aucune proposition contradictoire n'étant présentée, le candidat est déclaré réélu 1^{er} Vice-Président pour l'année 1901.

MM. D. Masson et L. E. Morin, père, proposent, appuyés par MM. C. H. Catelli et J. D. Couture, que M. H. A. A. Brault soit maintenu à la charge de 2^{ème} Vice-Président de la Chambre de Commerce.

Aucune proposition contradictoire n'étant présentée, le candidat est déclaré réélu 2^{ème} Vice-Président pour l'année 1901.

L'Hon. Alph. Desjardins et M. D. Masson proposent, appuyés par MM. A. V. Roy et A. Prud'homme, que M. L. J. A. Surveyer soit élu Trésorier de la Chambre de Commerce en remplacement de M. U. Garand, démissionnaire.

Aucune proposition contradictoire n'étant présentée, le candidat est déclaré élu Trésorier pour l'année 1901.

MM. A. V. Roy et L. E. Morin, père, proposent, appuyés par MM. L. E. Geoffrion et D. Masson, que M. Jos. Haynes soit maintenu à la charge de Secrétaire de la Chambre de Commerce.

Aucune proposition contradictoire n'étant présentée, le candidat est déclaré réélu Secrétaire pour l'année 1901.

Les candidatures suivantes au Conseil de cette Chambre, sont remises entre les mains du Président.

1.—M. Elzéar Bélanger, marchand de peinture, présenté par M. J. O. Joseph et L. J. A. Surveyer.

2.—M. Michel Benoit, comptable, présenté par MM. D. Masson et H. A. A. Brault.

3.—M. L. I. Boivin, négociant en vins, présenté par MM. D. Masson et A. V. Roy.

4.—M. Guillaume Boivin, industriel, présenté par MM. D. Masson et H. A. A. Brault.

5.—M. C. H. Catelli, manufacturier, présenté par MM. D. Masson et S. Robitaille.

6.—M. C. P. Chagnon, marchand, présenté par MM. D. Masson et A. V. Roy.

7.—M. Jos. Contant, pharmacien, présenté par MM. D. Masson et S. Robitaille.

8.—M. J. Alcide Chaussée, inspecteur des bâtisses, présenté par MM. L. E. Morin, père et H. A. A. Brault.

9.—M. J. D. Couture, marchand, présenté par MM. D. Masson et G. Boivin.

10.—M. Arthur Décary, pharmacien, présenté par M. J. X. Perrault et L. J. A. Surveyer.

11.—Hon. L. J. Forget, sénateur, présenté par MM. L. E. Geoffrion et D. Masson.

12.—M. Jos. Fortier, libraire-papetier, présenté par MM. D. Masson et G. Boivin.

13.—M. N. T. Gagnon, entrepreneur, présenté par MM. L. J. A. Surveyer et Alcide Chaussée.

14.—M. Jos. B. Giguère, maître-boucher, présenté par MM. G. Boivin et H. A. A. Brault.

15.—M. Georges Gonthier, comptable, présenté par MM. L. J. A. Surveyer & J. Lorange, jr.

16.—M. F. J. Granger, libraire, présenté par MM. D. Masson et A. Prud'homme.

17.—M. Alfred Jeannotte, marchand, présenté par MM. L. J. A. Surveyer et A. Prud'homme.

18.—M. S. Lachance, pharmacien, présenté par MM. L. E. Geoffrion et D. Masson.

19.—M. Arm. Lalonde, gérant du "Boston and Maine," présenté par MM. D. Masson et S. Lachance.

20.—M. Jos. Lambert, fils, entrepreneur, présenté par MM. D. Masson et S. Robitaille.

21.—M. J. B. A. Lanctôt, marchand, présenté par MM. D. Masson et G. Boivin.

22.—M. N. Lapointe, épiciier, présenté par MM. J. B. A. Lanctôt et C. H. Catelli.

23.—M. H. Laporte, épiciier en gros, présenté par MM. D. Masson et J. X. Perrault.

24.—M. J. A. Marion, ingénieur civil, présenté par MM. D. Masson et C. H. Catelli.

25.—M. Gilbert Marsolais, marchand, présenté par MM. J. M. Marcotte et J. B. A. Lanctôt.

26.—M. Frs Martineau, marchand quincaillier, présenté par MM. L. J. A. Surveyer et A. V. Roy.

27.—M. Alex. Millette, agent d'assurance, Longueuil, présenté par MM. J. D. Couture et Ed. Léveillé.

28.—M. L. E. Morin, père, marchand, présenté par MM. Masson et C. H. Catelli.

29.—M. Jos. Paquette, manufacturier, présenté par MM. J. Lorange, jr. et L. J. A. Surveyer.

30.—M. D. Parizeau, marchand de bois, présenté par MM. D. Masson et A. V. Roy.

31.—M. J. X. Perrault, agronome, présenté par MM. L. J. A. Surveyer et C. H. Catelli.

32.—M. Isaïe Préfontaine, bourgeois, présenté par MM. D. Masson et J. Lorange, jr.

33.—M. Chs A. Prévost, entrepreneur, présenté par MM. S. Robitaille et J. B. A. Lanctôt.

34.—M. Alex. Prud'homme, marchand de fer, présenté par MM. D. Masson et S. Lachance.

35.—M. Jos. Quintal, marchand de grains, présenté par MM. D. Masson et C. H. Catelli.

36.—M. Vital Raby, échevin, présenté par MM. N. Lapointe et J. B. A. Lanctôt.

37.—M. S. Robitaille, marchand, présenté par MM. Jos. Lorange et A. V. Roy.

38.—M. A. V. Roy, ingénieur civil, présenté par MM. D. Masson et G. Boivin.

39.—M. Félix Sauvageau, entrepreneur, présenté par MM. L. J. A. Surveyer et C. H. Catelli.

40.—M. N. Tousignant, marchand, présenté par MM. D. Masson et L. J. A. Surveyer.

Ces propositions étant acceptées, le président déclare qu'il y aura votation pour en décider, mercredi, le 13 février prochain.

On procède ensuite à la nomination des scrutateurs.

Il est proposé par MM. J. D. Couture et S. Robitaille, que MM. Jos. Lorange, jr., C. J. Béland et J. B. Gratton, soient nommés scrutateurs de cette Chambre pour procéder au dépouillement du scrutin, mercredi, le 13 février prochain.

Et, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL, JEUDI, LE 31 JANVIER 1901.

Sous la présidence de M. L. E. Geoffrion, Président.
Étaient présents : —

MM. D. Masson, 1er V.-P.,	H. A. A. Brault, 2e V.-P.,
Guil. Boivin,	C. P. Chagnon,
Arm. Lalonde,	Jos. Lambert, fils,
L. E. Morin, père,	A. Prud'homme,
L. J. A. Surveyer,	et le Secrétaire.

Le Président explique le but de la convocation de cette assemblée qui est la préparation d'une résolution confirmant la position prise antérieurement (1899) par la Chambre, au sujet des "magasins à rayons" plus particulièrement par rapport à la répartition de la taxe municipale.

Il est proposé par M. H. A. A. Brault, appuyé par M. M. C. P. Chagnon :

"Que le 3 février 1899, cette Chambre recommandait à l'attention du Conseil de Ville l'examen de l'importante question des "magasins à rayons," et, étant informée que la ville a l'intention de demander de nouveaux amendements à sa charte, cette Chambre soumet respectueusement que les amendements projetés devraient comprendre le pouvoir de remanier la taxation de manière que les magasins à rayons supportent avec le détaillier et le petit commerce les taxes d'affaires, proportionnellement à l'importance et au chiffre d'affaires que chacun d'eux fait."

Cette résolution est adoptée à l'unanimité et le Secrétaire reçoit instructions d'en transmettre une copie au Président du comité des finances à l'Hôtel-de-Ville.

Et la séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL, MERCREDI, LE 6 FÉVRIER 1901.

Sous la présidence de M. L. E. Geoffrion, Président.

Etaient présents :

MM. D. Masson, 1er V.-P.,	H. A. A. Brault, 2e V.-P.
Guil. Boivin,	C. H. Catelli,
C. P. Chagnon,	O. Fancher,
S. Lachanche,	Arm. Lalonde,
L. E. Morin, père,	A. V. Roy,
L. J. A. Surveyer,	Hon. Alph. Desjardins,

et le Secrétaire.

Immédiatement après la lecture des procès verbaux des séances des 23, 24 et 31 janvier dernier le Secrétaire fait le dépouillement du courrier qui comporte :

Une demande de renseignements sur les prix de la laine et de la viande d'agneaux, de moutons, etc.....

Le Secrétaire reçoit instructions de faire tenir cette lettre aux expéditeurs de bestiaux et marchands spécialistes qui sont membres de cette Chambre.

Un accusé de réception du Board of Trade de Montréal.

Une lettre accompagnée d'une résolution ayant trait à une loi de faillites unique pour le Canada, qui nous est adressée par le Secrétaire du Board of Trade de Londres.

Une lettre de M. Arm. Lalonde, s'excusant de ne pouvoir se laisser mettre en nomination pour le prochain Conseil.

A l'article : "Rapports de comités", le Secrétaire donne lecture du rapport *modifié*, préparé par le comité de l'industrie manufacturière, sur les amendements qu'il convient d'apporter au fonctionnement du bureau des brevets.

En voici le texte :

Rapport du Comité de l'Industrie Manufacturière sur les modifications à apporter au fonctionnement du Bureau des Brevets à Ottawa

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Messieurs,

Dans le but de se mieux renseigner, votre Comité a consulté le *Canadian Patent Office Record*; le rapport du Ministre de l'Agriculture pour l'année 1899; plusieurs rapports du Commissaire des brevets d'invention des Etats-Unis; la Gazette Officielle du Bureau des Brevets des Etats-Unis et plusieurs inventeurs. Après une étude attentive de la question soumise, il est arrivé aux conclusions suivantes :

1o *Environ la moitié des demandes de brevets ne sont examinées que plusieurs mois après la date de leur dépôt, bien que les inventeurs soient obligés de verser vingt dollars d'avance pour ce service. Certains examinateurs gardent même des demandes de brevets entre leurs mains plus de douze mois avant de les examiner.*

2o *Le surplus des recettes sur les dépenses du bureau des brevets a constamment augmenté depuis 1893 et a atteint en 1899 le chiffre de \$69,546.51.*

RETARDS APPORTÉS PAR LES EXAMINATEURS

Quelles sont les conséquences des retards des Examinateurs? Elles sont nombreuses et toutes funestes aux intérêts du pays. Nous en ferons connaître quelques-unes?

1o Ces retards sont de nature à discréditer le Bureau des Brevets dans l'esprit des inventeurs et manufacturiers canadiens ou étrangers qui demandent la protection du Canada pour leurs inventions ou découvertes, et cela plus spécialement dans le cas d'inventions importantes pour lesquelles des brevets étrangers sont accordés bien antérieurement au brevet Canadien.

2o Un grand nombre d'inventeurs attendent que le brevet canadien soit accordé pour déposer les demandes de brevets à l'étranger; mais les Etats Unis et plusieurs autres pays importants refusent d'accorder les demandes de brevets plus de sept mois après le dépôt de la demande en Canada. Les retards des examinateurs ont donc pour effet d'empêcher ces inventeurs d'obtenir à l'étranger des brevets, souvent d'une grande valeur.

3o Ces retards ont pour effet de motiver une correspondance volumineuse entre le Bureau des Brevets et les inventeurs (ou leurs procureurs), qui sont, naturellement, anxieux d'être fixés sur le mutisme du bureau à l'égard de leur invention, et par suite de causer des dépenses inutiles au gouvernement.

4o Ces retards ont aussi pour effet de causer des dommages considérables aux inventeurs, en leur faisant quelquefois manquer une bonne occasion de vendre leur brevet.

5o Mais la plus funeste conséquence de ces retards est, à notre avis, de décourager les inventeurs canadiens, contrairement à l'esprit d'une loi passée spécialement pour les encourager. (L'Acte des Brevets).

Pour se convaincre de cette dernière assertion, il suffit de consulter le Rapport du ministre de l'Agriculture pour l'année 1889, page 28, où l'on voit que le nombre des demandes de brevets qui avait constamment augmenté chaque année jusqu'en 1897, où il avait atteint le chiffre de 4,300, a diminué de ce chiffre en 1898 pour revenir à 4,305 en 1899; c'est-à-dire une diminution considérable en 1898 et une augmentation insignifiante (5) en 1899. Le même rapport montre aussi que le nombre de brevets accordés, a considérablement diminué depuis 1897, c'est-à-dire depuis que les examinateurs sont en retard outre mesure. En effet, ce nombre était de 4,013 en 1897; 3,611 en 1898 et seulement 3,151 en 1899.

Si maintenant l'on consulte les rapports des Bureaux des Brevets des Etats-Unis, de l'Angleterre, de la Belgique, de la France, de l'Allemagne, etc., l'on constate que le nombre de brevets accordés chaque année va constamment en augmentant. Pourquoi n'en est-il pas de même au Canada ?

Cet état de choses est anormal et il serait peut-être opportun d'étudier ce qui a été fait à l'étranger.

Les statistiques officielles des Etats-Unis établissent qu'au 11 décembre 1900, *six divisions* seulement étaient en retard de plus de trente jours, tandis que toutes les autres *divisions* ne comptaient que 10 à 30 jours de retard.

DROITS PERÇUS PAR LE GOUVERNEMENT.

Les rapports du Ministre de l'Agriculture fournissent les chiffres suivants :

	Recettes.	Dépenses.	Surplus.
1894	\$78,777.02	\$38,010.71	\$40,766.31
1895	84,603.26	36,246.53	48,357.73
1896	92,498.81	39,840.68	52,658.13
1897	100,117.92	36,335.34	64,196.55
1898	97,522.70	34,402.17	63,120.53
1899	105,354.60	35,808.09	69,546.51

Ce tableau montre que le Bureau des Brevets réalise chaque année un surplus.

S'il est un fait indéniable, c'est que les inventeurs qui sont les promoteurs des progrès industriels, ne devraient pas être taxés aussi lourdement.

Nous suggérons donc que le gouvernement réduise à \$10.00 le versement du 1er terme de 6 ans ; qu'un 2ème versement de \$15.00 soit fait pour le 2ème terme et enfin un 3ème versement de \$15.00 pour le 3ème terme. De cette façon, le coût total du brevet serait réduit, et un bon nombre d'inventeurs, trop pauvres pour payer les droits exigés actuellement, pourraient se procurer cette somme relativement minime de \$10.00 et protéger leur découverte.

COPIES DES BREVETS.

Dans les principaux pays industriels : Etats-Unis, Angleterre, Allemagne, etc., les brevets sont imprimés dès qu'ils sont émis, et un certain nombre de copies sont gardées au Bureau pour être écoulées à un prix nominal.

Au Canada, les brevets ne sont pas imprimés et il faut payer environ \$2.00 pour une copie de brevet — le coût de certaines copies peut s'élever même à \$25.00. Les inventeurs et industriels ont très souvent besoin de copies de brevets, mais les charges excessives du Bureau en empêchent un grand nombre de se les procurer.

L'extrait suivant du commissaire Greely (1897) montre que le Bureau des Brevets des Etats-Unis a retiré \$51,046,67 de la vente des copies de brevets.

Pourquoi ne pas l'imiter et se créer un revenu en rendant service au public des inventeurs.

SALE OF COPIES

" The Commissioner is required by law to furnish
" copies, either certified or uncertified, of such of the
" records of the Office as are properly open to the
" public. In order that copies of patents may be
" furnished at reasonable cost, in addition to the
" copy of the patent required by law to be annexed to
" the grant, and which is printed on bond-paper, one
" hundred copies are printed from the same type on
" ordinary paper. These copies cost the Government
" practically nothing, the final fee paid in all cases
" before the issue of a patent being sufficient to cover
" the expense of printing these copies, as well as the
" cost of the *Official Gazette*. The only expense connected with these copies is the expense of storage and
" the expense of selecting them as they are ordered.
" These copies are sold at five cents each when
" ordered singly. When classes or subclasses are
" ordered, they are sold at two cents or three cents,
" and when the whole list of patents is ordered they
" are furnished at one cent each. The income from
" the sale of these printed copies during the year was
" \$51,046,67. It is often of the utmost importance to
" inventors that these copies should be furnished
" promptly. Yet so insufficient is the force which can
" be put upon the work of selecting copies that days
" and even weeks in some cases elapse before they
" can be furnished. Because of this delay copies are
" not ordered to the extent that they would be if they
" could be promptly supplied. Attorneys and others
" who would order copies content themselves with
" making such examinations of the bound copies as
" are accessible in the Patent Office and in the
" libraries of most of our larger cities."

De ce qui précède, nous concluons qu'il y a lieu :

1o D'augmenter le nombre des examinateurs ou de prendre tout autre moyen officiel pour faire examiner les demandes de brevets dans le cours du mois qui suit la date de leurs dépôts, comme cela se pratique, du reste, à l'étranger ;

2o Il est suggéré en outre, de publier chaque mois, dans le journal officiel *Patent Record*, un tableau montrant l'état d'avancement des travaux du Bureau des Brevets ;

3o Réduire les droits actuellement exigés des inventeurs et les établir comme suit : \$10.00 pour le premier terme de six ans, \$15.00 pour le deuxième terme, puis \$15.00 pour le troisième terme ;

4o Imprimer les brevets dès qu'ils sont accordés et en conserver un nombre suffisant de copies pour être vendues à un prix nominal.

Nous croyons que l'Honorable Ministre a tous les pouvoirs pour accorder immédiatement ce que nous demandons dans les paragraphes No 1 et 2, mais qu'il faudra un amendement à " l'Acte des Brevets " pour réduire les droits exigés par le Gouvernement ainsi que pour ce qui est du coût de l'impression des copies.

(Signé), C. H. CATELLI,
Prés. du Comité.
" G. BOIVIN,
" JOSEPH FORTIER.

Copie authentique, JOS. HAYNES,
J. H. Secrétaire.

Ce rapport est adopté et le Secrétaire reçoit instructions d'en transmettre une copie au Ministre de l'Agriculture du Canada.

A l'article : " Proposition de nouveaux membres " M. J. O. Motard, comptable, présenté par M. Vital Raby, est accepté et devra subir l'affichage exigé par les règlements.

Et, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE, SÉANCE DE MERCREDI, LE 13 FÉVRIER 1901.

Sous la présidence de M. L. E. Geoffrion, Président

Immédiatement après la lecture du procès verbal de l'assemblée générale spéciale du 30 janvier dernier le Secrétaire lit le rapport des scrutateurs dont voici le texte :

Montréal, 13 février 1901.

Au Président et aux membres de la Chambre de Commerce du District de Montréal.

Les soussignés, scrutateurs dûment choisis pour le dépouillement du scrutin de votation pour l'élection des candidats au Conseil de cette Chambre, pour l'année 1901, ont l'honneur de faire rapport que les Messieurs suivants, au nombre de vingt, ont obtenu la majorité des suffrages sur une rentrée totale de 156 bulletins, dont 136 bons et 20 nuls :

1. — M. L. I. Boivin,
2. — M. Guil. Boivin,
3. — M. C. H. Catelli,
4. — M. Jos. Contant,
5. — M. C. P. Chagnon,
6. — M. Alcide Chaussée,
7. — M. J. D. Couture,
8. — Hon. L. J. Forget,
9. — M. Jos. Fortier,
10. — M. F. J. Granger,
11. — M. S. Lachance,
12. — M. J. B. A. Lanctôt,
13. — M. H. Laporte,

14. — M. L. E. Morin, père,
15. — M. D. Parizeau,
16. — M. J. X. Perrault,
17. — M. Alex. Prud'homme,
18. — M. Jos. Quintal,
19. — M. A. V. Roy,
20. — M. F. Sauvageau.

(Signé), JOS. LORANGE, jr.,
" J. B. GRATTON,
" CHS. J. BÉLAND.

Comme il y a trois candidats *ex æquo*, à savoir : Messieurs Jos. Quintal, Jos. Lambert, fils et Vital Raby : la Chambre, séance tenante, après avoir fait prendre le vote au scrutin secret, par les scrutateurs, et sur le rapport écrit de ces derniers, déclare M. Jos. Quintal, exportateur de grains, élu.

Le Président présente ensuite son rapport, dont voici le texte :

RAPPORT DU PRÉSIDENT.

Messieurs :

Il est d'usage que le Président présente, à la fin de chaque exercice, un rapport dans lequel il résume les opérations de la Chambre pour l'année qui vient de finir. Je vais m'efforcer d'être à la hauteur de cette tâche qui n'est pas, tant s'en faut, des plus faciles. A tant de passer à l'énumération des questions qui ont occupé l'attention de cette Chambre, je dois remercier mes collègues du Conseil pour l'appui qu'ils m'ont cessé de me prodiguer et pour l'empressement qu'ils ont mis à assister aux séances du Conseil, comme vous pouvez vous en convaincre, du reste, en consultant la liste des présences. C'est avec une satisfaction bien vive que nous constatons l'accroissement de l'intérêt apporté par les différents corps publics, aux délibérations ainsi qu'aux suggestions de la Chambre.

La Chambre a, comme par le passé, donné des preuves de sa vitalité, et, il nous a été agréable d'ajouter les noms de vingt-six nouveaux adhérents à la liste de nos sociétaires. Par contre, nous avons l'extrême regret d'enregistrer le décès de six de nos sociétaires, (*Bulletin* de janvier).

Avant d'entrer en matière, je dois vous remercier bien sincèrement pour l'honneur que vous venez de me faire en m'appelant à continuer de présider vos délibérations pendant un second exercice ; tâche qui me sera d'autant plus facile que je me sentirai puissamment secondé par les officiers que vous venez de réélire et qui ont l'habitude de vos délibérations.

Je regrette bien sincèrement que des affaires très importantes et qui prennent tout son temps, mettent notre collègue, M. U. Garand, dans l'impossibilité de continuer, du moins pour un temps, ses fonctions de trésorier. Je me plais à reconnaître publiquement les services signalés que M. Garand nous a rendus en cette capacité. M. Surveyer, qui a abandonné la présidence du comité des Finances pour accepter cette charge, a les qualités voulues pour la remplir.

Je ne saurais différer plus longtemps de me constituer l'interprète de la Chambre pour remercier nos

journaux quotidiens et hebdomadaires, pour le concours dé-intéressé qu'ils n'ont cessé de nous donner pendant l'année écoulée. Je suis heureux d'être en mesure de vous dire que notre BULLETIN MENSUEL, qui n'a pas encore deux ans d'existence, est lu avec beaucoup d'intérêt, non-seulement par nos sociétés, mais aussi à l'étranger, où certains de nos articles ont même eu l'honneur de la reproduction. Je saisis l'occasion pour en féliciter le Comité de Rédaction.

L'année qui vient de finir, la dernière du Siècle, a été féconde en événements qui ont eu un contre-coup retentissant sur le commerce, la navigation et l'industrie du pays. En dépit de ces circonstances, le commerce de la Puissance n'en a pas moins été florissant, et que les statistiques chiffrent 382 millions de dollars, soit une augmentation d'un delà de 60 millions sur l'année précédente. Je crois que ce sont là des résultats dont il y a lieu de se féliciter.

INDUSTRIES DE L'AGRICULTURE

L'industrie laitière a pris, depuis quelques années, dans notre pays, une extension considérable et, grâce à l'établissement rationnel de fromageries et de beureries, notre population touche chaque année des sommes considérables qui lui permettent de réduire le chiffre des hypothèques qui, jusqu'ici, grèvaient ses terres.

La culture du tabac canadien également, a fait, depuis 1897, des progrès étonnants, les prix réalisés ont plus que doublé et augmenteront davantage si nous parvenons à perfectionner nos méthodes de production et surtout les procédés de dessiccation de la feuille.

Une autre question que l'on semble un peu négliger depuis quelque temps et à laquelle on devrait, il me semble, consacrer une attention toute spéciale, est celle des expositions annuelles dans notre métropole. J'aurai, d'ailleurs, je l'espère, l'occasion de revenir plus tard sur cette question, qui est pour nous, d'un intérêt capital.

LES AMÉLIORATIONS DU PORT

Les améliorations du port de Montréal ont aussi été l'objet des délibérations de cette Chambre. Le Conseil a insisté à plusieurs reprises sur l'importance et la nécessité de pousser les travaux dans l'intérêt général du commerce; aussi le 6 juin dernier, Monsieur le Ministre des Travaux Publics informait la Chambre que des soumissions seraient demandées incessamment pour les travaux de la partie Est de notre port. La question de l'élargissement du chenal du courant Ste Marie a aussi été longuement discutée et a fait le sujet d'une correspondance avec l'Hon. Ministre des Travaux Publics.

ASSURANCES MARITIMES

L'attention de la Chambre ayant été attirée plusieurs fois sur l'élévation des taux d'assurance imposés aux navires qui suivent la voie du St Laurent, après plusieurs délibérations sur ce sujet il a été décidé de s'adresser au gouvernement fédéral et de le prier de bien vouloir nommer une Commission Royale chargée de s'enquérir sur l'état de choses existant.

COUR D'AMIRAUTÉ

Nous nous sommes aussi adressés au gouvernement et lui avons demandé la création d'une Cour d'Amirauté; nous aurons probablement, vu l'importance de la question, à renouveler notre demande durant cette année.

CANAL WELLAND

À la demande du Board of Trade de Kingston, cette Chambre a étudié d'une manière attentive les améliorations à faire au Canal Welland; un rapport a été préparé et adopté par cette Chambre et copie de ce rapport a été transmise par M. le Secrétaire au Conseil du Board of Trade de Kingston.

LIGNE DIRECTE FRANCO-CANADIENNE DE NAVIGATION A VAPEUR

Cette importante question avec laquelle la Chambre s'est, pour ainsi dire, identifiée, est en voie de recevoir son entière solution. Dès le 4 mai dernier, la Chambre recevait, à l'occasion de l'inauguration de cette ligne, une invitation à prendre part à un déjeuner à bord du vapeur "Mont-Blanc." Bien que les débuts de cette entreprise aient été hérissés de difficultés sans nombre, on peut, à l'heure présente, considérer la tentative comme ayant pleinement réussi étant donné le fait que le gouvernement du Canada lui a accordé un subside qui assure la continuation du service. Du reste, de nouveaux arrangements conclus entre les actionnaires de France et ceux du Canada assurent définitivement son existence.

LIGNE DE NAVIGATION ENTRE LE CANADA ET LA BELGIQUE

Cette question n'a pas encore été résolue, la Chambre attend toujours les renseignements promis par le député ministre des Travaux Publics sur le port de Paspébiac.

LOI DES FAILLITES

L'absence d'une loi de faillite continue d'être préjudiciable aux intérêts du commerce et du pays en général. Nous avons demandé plus d'une fois au gouvernement fédéral de bien vouloir adopter et doter le pays d'une loi de faillite et cependant nous ne l'avons pas encore obtenue.

Il y a aussi la question du fonctionnement du bureau des brevets que nous avons étudiée et sur laquelle notre Chambre a dressé un rapport qui sera soumis au gouvernement fédéral.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Le 31 octobre dernier, un rapport sur l'enseignement technique a été présenté par le comité spécial nommé à cet effet et publié *in extenso* dans le numéro du 1er novembre du BULLETIN de la C^hambre.

L'USURE

La question de l'usure ayant été mise à l'ordre du jour à la demande générale, la résolution adoptée en avril 1899 à cette fin, a été approuvée de nouveau et copie de cette résolution devra être adressée à l'Hon. Sénateur Dandurand.

On apprendra avec plaisir que le député d'Hoche-laga, M. Madore, vient d'informer la Chambre des Communes de son intention de présenter durant cette session une loi à cet effet.

CONTREBANDE

La contrebande qui se pratique d'une manière ouverte sur la frontière a été l'objet d'une mention spéciale devant cette Chambre de Commerce par l'un de ses membres et une résolution, demandant au gouvernement fédéral de mettre fin à cet état de choses a été adoptée par cette Chambre. Je suis heureux d'être en mesure de vous apprendre, Messieurs que des instructions positives et sévères viennent d'être transmises par l'Hon. Ministre des Douanes, à l'inspecteur préventif, en vue de remédier à ce déplorable état de choses.

ENTREPOTS DE PÉTROLE

Invitée à se prononcer sur la question de l'opportunité d'établir des entrepôts de pétrole sur le territoire du bassin Wellington, la Chambre, après avoir étudié la question, n'a pas cru devoir s'y objecter, à la condition toutefois que cette installation soit faite sous le contrôle des autorités compétentes, et en vue d'écarter les dangers de toute nature.

PHARE DE LA POINTE AUX TREMBLES

Ce phare ayant été détruit par le feu, le gouvernement, sur les instances de la Chambre, le fit reconstruire en métal, c'est-à-dire dans de meilleures conditions.

RÈGLEMENTS DE LA CONSTRUCTION DANS LES LIMITES DE MONTRÉAL

La Chambre, à la demande de la Chambre Syndicale de la Construction, écrivit à plusieurs reprises au Greffier de la Cité pour l'inviter à vouloir bien hâter l'adoption de ces règlements dans l'intérêt du public. J'apprends que ces règlements ont été définitivement adoptés et qu'il ne reste plus pour leur mise en force, que la sanction du maire.

ENCOURAGEMENT DONNÉ À L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.—ARTS ET MÉTIERS

Le 28 mars 1900, le Conseil décida d'offrir deux médailles d'argent aux élèves qui suivent le cours de modelage du Conseil des Arts et Manufactures, cependant, l'intention première de la Chambre était d'appliquer cette récompense au seul cours de sculpture sur bois, c'est à la demande du Conseil des Arts que nous l'avons reportée sur le cours des modelage. La Chambre a été représentée à la distribution des prix par le 1er Vice-Président et le Secrétaire.

NOMINATION D'AGENTS DE COMMERCE

Le 5 décembre, la Chambre s'occupa de la question de la nomination d'agents de commerce à l'étranger; une résolution fut même adressée au Ministre du Commerce à cet effet. Le gouvernement ne paraît pas être prêt encore cette année à dépasser les limites de la politique qu'il a suivie jusqu'à présent.

PROJET DE PONT — ROY ET GNYSENS

La Chambre s'occupe d'un projet de pont de Montréal à la rive sud à la hauteur de l'île Ste-

Hélène. Ce projet a été référé à un comité spécial qui devra étudier la question.

BILL NO. 100

Le 19 mars, la Chambre est convoquée en assemblée spéciale pour protester contre l'adoption du Bill No. 100 ou Bill du Dr Lacombe, ayant trait à la non-saisie des gages des ouvriers dont le salaire ne dépasse pas neuf piastres par semaine. Une résolution de protestation fut adoptée à l'unanimité, et copie en fut adressée à la Chambre Législative.

SERVICE COMME JURÉS

Le Conseil a tenu le 22 mars une assemblée spéciale pour étudier la question d'exemption des membres du Conseil de cette Chambre du service comme jurés. Une résolution fut adoptée en ce sens et transmise à Québec; seulement l'état d'avancement de la session qui touchait à sa fin, nous a obligé d'en rester là, quitte à refaire la même tentative à la session prochaine.

"OWNER'S RISKS"

Sous ce titre, la Chambre a, le 18 avril dernier, adopté une résolution dans laquelle elle protestait contre des modifications que les compagnies de transport se proposaient de faire à certaines clauses des connaissements et dont la tendance était d'amoindrir leur responsabilité vis-à-vis des expéditeurs et des consignataires. Je suis heureux d'être en mesure de déclarer que les compagnies se sont rendues à nos réclamations et que les majorations dont on nous menaçait, n'ont pas eu de suites.

PÊCHERIES DE HOMARD

Le 24 octobre dernier, la Chambre s'est occupée sérieusement des pêcheries de homard, industrie qui menace de disparaître à courte échéance s'il n'est pas apporté un remède immédiat à l'état de chose existant. M. L. E. Morin, père, qui avait été invité à étudier cette question, a préparé un rapport sérieux et plein d'intérêt qui a été publié *in extenso* aux numéros de décembre, janvier et février du BULLETIN de la Chambre.

NAVIGATION HIVERNALE

Le 12 décembre dernier, la Chambre, sur les instances de M. J. X. Perrault, reprenait l'étude de cette très intéressante question pour les populations riveraines du fleuve St Laurent qui souffrent à des degrés différents tous les printemps, des effets de la crue des eaux à l'époque de la débâcle.

Je crois savoir que le gouvernement du Canada a l'intention de faire une tentative sérieuse dans ce sens.

MELASSES FRELATÉES

Je me propose de reprendre, aussitôt après la composition des comités permanents, l'étude de cette question que mon voyage en Europe m'a forcé d'abandonner du moins pour un temps.

INVITATIONS

Dans le cours de l'année écoulée, la Chambre a reçu les invitations suivantes.

Banquet de la Canadian Manufacturers de Toronto.
Pose de la pierre angulaire du pont de Québec.
Inauguration du chemin de fer "Le Grand Nord."

Banquet de M. Hayes, gérant général du Grand-Tronc.

Banquet d'inauguration de la ligne Franco-Canadienne de navigation à vapeur, steamer "Mont-Blanc."

Invitation à notre Secrétaire, par le Corn Echange, de prendre part à une tournée d'inspection des travaux du canal Soulanges.

HOTEL DES MONNAIES

La question de l'établissement d'un Hôtel des Monnaies a été, à diverses reprises, l'objet de l'attention et des délibérations de la Chambre. Comme cette mesure peut affecter considérablement l'économie du système de circulation de la monnaie en cours, la Chambre attendra avec un grand intérêt le développement de la politique annoncée par l'Hon. Ministre des Finances sur cette question.

REPRÉSENTATION DU CANADA A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS

La représentation du Canada à l'Exposition Universelle de Paris a droit à tous les éloges pour les succès éclatants que nos exposants y ont remportés et les nombreuses récompenses qu'ils y ont obtenues. Ce n'est que justice de dire que nos commissaires canadiens au milieu desquels s'est spécialement distingué M. J. X. Perrault, ont veillé avec un soin jaloux pour que justice fut rendue à nos compatriotes.

SCRUTATEURS ET AUDITEURS

Avant de terminer, je tiens à remercier Messieurs les Scrutateurs Jos. Lorange, jr., J. B. Gratton et C. J. Béland, ainsi que Messieurs les Auditeurs Geo. Gonthier et L. A. Caron, pour les services qu'ils ont bien voulu rendre à la Chambre, chacun de ces Messieurs, dans leurs fonctions respectives, ainsi que pour la manière intelligente avec laquelle ils se sont acquittés de leur travail.

L. E. GEOFFRION,
Président.

Sur la proposition de M. Jos. Fortier, appuyé par M. S. Lachance, ce rapport est adopté.

Le Secrétaire donne ensuite lecture du rapport du Trésorier dont voici le texte :

RAPPORT DU TRÉSORIER.

Etat de la Caisse du 1er janvier au 31 décembre 1900

Recettes :

Balance au 31 décembre 1899.....	\$ 327 22
Loyers	937 39
Contributions.....	1,751 30
Bulletin (annonces).....	272 75
Frais généraux.....	82 80
	\$3,371 46

Déboursés :

Loyer	\$ 700 00
Salaires (Sec. et Ass. Sec.)	712 00
Commissions sur rentrées.....	80 70
Timbres et cartes postales.....	49 20
Papeterie et Impressions.....	51 93
Frais généraux.....	581 13
Bulletin (impression, etc.).....	445 44
Balance en mains le 31 décem. 1900	751 06
	\$3,371 46

A C T I F.

En banque et en caisse	\$ 751 06
Contributions dues évaluées à.....	1,265 25
Mobilier	350 00
Contrats d'annonces.....	212 92
Loyers dûs par locataires.....	88 38
Commissions payées par anticipation sur contrats d'annonces.....	25 00
	\$2,692 61

P A S S I F.

Loyer dû au propriétaire, le 31 décem. 1900..	\$ 116 67
Surplus	2,575 94
	\$2,692 61

(Signé), U. GARAND,
Trésorier.

Nous, soussignés, déclarons que les chiffres ci-dessus sont conformes aux livres que nous avons minutieusement examinés.

Montréal, le 13 février 1901.

(Signé), L. A. CARON,
" GEO. GONTHIER,
Auditeurs.

Ce rapport est adopté à l'unanimité,

M. Jos. Contant, représentant de la Chambre à la Commission du Port, présente ensuite son rapport dont voici le texte :

Rapport de M. Jos. Contant, représentant la Chambre de Commerce auprès de la Commission du Havre

Monsieur le Président et Messieurs,

En terminant mon rapport annuel en février 1900, j'affirmais que les travaux d'améliorations dans le Port de Montréal, recevaient une attention toute spéciale de la part des Commissaires ; et je disais aussi

que l'intention était de faire le plus d'ouvrage possible, afin d'augmenter au plus tôt, pour les compagnies de navigation, les facilités d'accès et l'espace requises pour la manutention du fret. Vous constaterez que nos espérances n'ont pas été déçues et que les améliorations comportées par le plan 12 A 2 ont été poussées avec plus de vigueur que jamais, pendant la saison dernière. Dès les premiers jours du printemps, des équipes considérables d'ouvriers furent mises à l'œuvre, et le travail des différentes sections, savoir : le quai No 3, le terre-plein et le mur de protection, se continua jour et nuit, jusqu'à la fin de l'automne. Cependant, malgré toute la bonne volonté des Commissaires et les efforts déployés par les ouvriers, le quai No 3 n'a pu être complètement terminé ; mais il reste si peu à faire, que vers le 15 mai prochain, il sera livré aux compagnies de navigation océanique, qui pourront y ériger leurs hangars à fret. Une partie du quai, sur une longueur de 150 pieds, fut néanmoins utilisée et le 24 octobre, un steamer y déchargea une forte cargaison de marchandises diverses.—La longueur totale des caissons construits et mis en place, tant pour le quai que pour le terre-plein, est de 3,122 pieds linéaires, ou $\frac{5}{8}$ de mille, et le volume des déblais creusé par les cure mûles, représente 1,323,800 verges cubes.

La construction du mur de protection, depuis la rue Berri jusqu'à l'extrémité ouest du marché Bonsecours et l'élargissement de la rue à 100 pieds, seront bien vus et bien appréciés du commerce qui trouvera une accommodation notable pour le trafic considérable qui se fait à cet endroit. A l'extrémité ouest, le mur est achevé jusqu'à la rue du Port, ce qui donne pour le tout une longueur de 2,894 pieds ou $\frac{6}{10}$ de mille. Le terre-plein, d'une largeur de 210 pieds, entre le quai Victoria et le quai No 1, est presque complètement fini, et les caissons ou le béton, pour le terre-plein depuis l'entrée du canal jusqu'au quai No 3, est terminé jusqu'au niveau de l'eau basse. L'Ingénieur du Port, M. Kennedy, affirme que le travail à ce dernier endroit, pouvant maintenant se faire au-dessus de l'eau, marchera rapidement et sera complété à la fin de la saison prochaine.

Tous ces différents travaux, dont l'importance est incontestable, ont fourni de l'emploi et ont été une véritable aubaine pour un grand nombre d'ouvriers. En effet, les salaires payés par la Commission du Port pendant les huit mois de la saison écoulée se montent à \$287,217.06, soit une moyenne d'au delà de \$36,000 par mois. Si on ajoute à cela les sommes payées pour les matériaux : le bois, la pierre, le ciment, le fer, l'acier et le sable, on arrive à un chiffre très élevé, comme le fait voir le tableau suivant des quantités employées.

Bois de construction, pin	
épinette, etc.	600,800 pds linéaires.
Planches	207,935 pds, mesure de planche B. M.
Fer	659,266 lbs.
Ciment	429,000 lbs.
Pierre caillasse	2,907,830 lbs.
Sable	581 verges cubes.
Pierre de taille	2,464 pieds linéaires.
" " "	29,317 "
" pour fondation	1,737 $\frac{1}{2}$ tonnes.

REVENUS DU PORT.

Les revenus du port ont été de \$286,958.68 et quoi qu'ils accusent une diminution de \$9,885.00 sur l'exercice de 1899, ils ne sont pas moins satisfaisants, si on tient compte que la guerre du Sud-Africain a enlevé à la route du St Laurent, un bon nombre de navires, qui font le commerce avec le Canada. Ci suit d'ailleurs, un relevé du mouvement des navires ainsi que leur tonnage :

Navires océaniques	726
Tonnage	1,393,886
Navires des Provinces Maritimes	295
Tonnage	354,735
Navigation intérieure, navires, etc.	8,347
Tonnage	1,669,494

Le navigation a été ouverte le 21 avril et close le 10 décembre. L'arrivée du premier navire a eu lieu le 26 avril et le dernier départ le 10 décembre.

ÉLÉVATEURS CONNERS.

Le contrat accordant certains privilèges au Syndicat Connors, pour la construction d'élévateurs à grains, sur les quais de la Pointe au Moulin à Vent fut signé le 9 janvier, les plans et devis des bâtisses furent approuvés par les Commissaires le 3 mai et par l'Hon. Ministre des Travaux Publics le 4 juin suivant.

Il était tout naturel de supposer, qu'immédiatement après l'adoption des plans, le Syndicat se mettrait à l'œuvre, et ferait diligence dans la construction des élévateurs. Il n'en fut rien cependant, et ce n'est que le 4 octobre que les travaux d'excavation commencent. La saison avancée, les jours courts et la température inconstante, empêchèrent l'ouvrage d'être poussé avec vigueur, la mise en place des pilotis devant servir de base aux fondations, ne put se finir avant l'hiver.

Ce n'est pas le moment de mettre en doute, la bonne foi du Syndicat Connors, mais on ne peut s'empêcher de trouver qu'il n'a pas mis toute la diligence qu'on était en droit d'attendre à commencer les travaux ; espérons qu'au printemps, ces Messieurs déploieront plus d'activité et que les élévateurs seront, au moins, terminés à la fin de la saison.

Travaux en perspective, pour la saison prochaine :

Les améliorations que l'on a décidé de faire sont les suivantes : 1^o Terminer la partie des travaux d'élar-

gissement du port indiqués au plan 12A 2, entre l'entrée du Canal Lachine et l'Île aux Millions, comprenant le quai à haut niveau de 1,000 pieds de longueur, et la jetée, à haut niveau la plus rapprochée du canal, de 1,000 pieds de longueur et de 300 pieds de largeur ; 2o Compléter la partie du mur de revêtement déjà entreprise entre les rues Port et Callières, soit 221 pieds de longueur ; 3o Terminer le quai à haut niveau, sections 18 et 19 au marché Bonsecours ; 4o Continuer les travaux du mur de revêtement depuis la rue Callières jusqu'à la partie ouest du marché.

On a décidé de pousser activement ces travaux le plus tôt possible. La pierre dont on aura besoin pour leur exécution sera prise à la Pointe du Moulin à vent, afin de préparer l'agrandissement du quai "sud-est"; la terre sera prise dans les différents bassins du port. Rien ne sera entrepris dans la partie Nord du Bassin de la Pointe du Moulin à Vent. L'élargissement des rues Communes et des Commissaires sera fait l'été prochain.

5o La construction du quai du milieu et le terre plein entre les 2 quais 2 et 3.

Si, comme on l'espère, tous ces travaux sont terminés à l'automne, il sera possible de donner aux compagnies de navigation toute l'accommodation désirée. Maintenant, si on tient compte des améliorations déjà faites, par le gouvernement, en élargissant et creusant le chenal d'ici à Québec, et celles que l'on se propose de faire, pendant la prochaine saison, la route du St Laurent devra nécessairement avoir sa large part du trafic de l'Ouest, et elle l'aura, nonobstant les entraves que l'on nous met constamment. La distance avec l'Europe, et la température plus fraîche de notre route, nous sont favorables et indemniseront les expéditeurs des légers désavantages qui pourraient encore exister d'autre part.

JOS. CONTANT,
Répr. C. C. C. H.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Immédiatement après la lecture de ce dernier rapport, M. Jos. Contant propose, appuyé par M. Alex. Prud'homme :

"Que les remerciements de cette Chambre soient offerts aux journaux de Montréal pour la gracieuseté dont ils ont fait preuve envers cette Chambre, en publiant les rapports de nos assemblées, etc."

Adoptés à l'unanimité.

M. J. X. Perrault, propose ensuite, appuyé par M. A. V. Roy, que des remerciements soient votés aux officiers sortant de charge, particulièrement au trésorier, M. U. Garand, pour le zèle et l'habileté dont il a fait preuve au cours de ses fonctions.

Des remerciements sont également votés aux Audi-

teurs de la comptabilité de la Chambre, ainsi qu'à messieurs les scrutateurs qui ont bien voulu faire gratuitement un travail très onéreux et d'une grande valeur pour la Chambre.

Adoptés à l'unanimité.

Le Secrétaire propose ensuite un vote de remerciements à messieurs les sociétaires qui ont bien voulu collaborer au *Bulletin* pendant l'année écoulée.

Adopté à l'unanimité.

Avant de lever la séance, on procède à l'admission au nombre des sociétaires de cette Chambre, de MM. W.G.A. McDonald, T. Charpentier, jr., J.O. Motard et Herménégilde Baigné, qui ont subi l'affichage réglementaire.

Et, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL, MERCREDI, LE 20 FÉVRIER 1901.

Sous la présidence de M. L. E. Geoffrion, Président.

Etaient présents : —

MM. D. Masson, 1er V.-P., H.A.A. Brault, 2e V.-P.,
L.J.A. Surveyer, Trés., Guil. Boivin,
Jos. Contant, C. H. Catelli,
Alcide Chaussée, J. D. Couture,
Jos. Fortier, F. J. Granger,
H. Laporte, S. Lachance,
J. B. A. Lanctôt, L. E. Morin, père,
J. X. Perrault, D. Parizeau,
A. Prud'homme, Jos. Quintal,
Hon. A. Desjardins, et le Secrétaire.

Avant que le Secrétaire ait pu procéder à la lecture du procès-verbal de la séance du 6 février, M. H.A.A. Brault demande que la séance soit ajournée à lundi, le 25 courant, attendu que la date de la convocation de la présente séance coïncide avec une fête légale.

Le Conseil s'étant rendu à ce désir, le Président prononce l'ajournement.

Et la séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL, LUNDI, LE 25 FÉVRIER 1901.

Sous la présidence de M. L. E. Geoffrion, Président.

Etaient présents :

MM. H.A.A. Brault, 2e V.-P., Guil. Boivin,
Jos. Contant, C. H. Catelli,
J. B. A. Lanctôt, C. P. Chagnon,
Alcide Chaussée, J. D. Couture,
Jos. Fortier, F. J. Granger,
S. Lachance, L. E. Morin, père,
D. Parizeau, J. X. Perrault,
Alex. Prud'homme, Jos. Quintal,
A. V. Roy, F. Sauvageau,

M. le Secrétaire étant retenu à la maison par la maladie, M.J.D. Conture est invité à remplir ces fonctions par intérim.

Immédiatement après la lecture des procès verbaux des séances des 6 et 20 février courant, le Secrétaire fait le dépouillement du courrier qui comporte :

Une lettre de l'Association des Architectes, de Montréal, accompagnant une résolution ayant trait au remplacement pour l'éclairage, dans la ville, des poteaux en bois par des poteaux en fer.

Cette lettre est référée au comité de l'Industrie manufacturière.

Une lettre de M. Auger, président des pilotes, accompagnant une copie du rapport annuel du comité des pilotes de Montréal pour l'année 1901. Cette communication est référée au Comité de l'Industrie des Transports.

Une lettre de M. Georges Maris & Co, de Smyrne, offrant de fournir à cette Chambre ainsi qu'à tous ceux qui en manifesteront le désir, tous les renseignements commerciaux sur les principales villes de l'Empire Ottoman. Cette lettre sera publiée dans le *Bulletin*.

Une lettre de M. Henri Bernard, de Lyon, France, qui désire entrer en relations d'affaires avec les importateurs de soieries de cette ville. Cette lettre sera aussi publiée dans le *Bulletin*.

Une communication de la Chambre Syndicale de la Construction contenant la copie d'une résolution adoptée par cette Chambre, et félicitant M. l'Échevin Hart, ainsi que ses collègues du comité du feu, à l'hôtel-de-ville, pour la diligence qu'il a apportée à l'adoption des nouveaux règlements concernant la "construction," dans la ville de Montréal.

Une lettre de M. Jos. Contant, offrant sa résignation comme membre du Conseil de cette Chambre, attendu que sa position d'ex-président lui donne le droit d'assister aux séances du Conseil. Cette lettre est laissée sur la table pour reconsidération.

Un accusé de réception du *Board of Trade* de Montréal, au sujet des sympathies que cette Chambre lui a témoignées à l'occasion de l'incendie qui a détruit, récemment, le siège de leur institution.

Une lettre de la Chambre de Commerce de Valleyfield, soumettant à cette Chambre, un projet d'établissement de *Tribunaux de Commerce*, et demandant par la même occasion son concours.

Cette lettre est référée au comité de Législation.

Une lettre de M. Félix Sauvageau, président de la Chambre Syndicale de la Construction, accompagnant une copie du rapport annuel des délibérations de cette Chambre. Ce rapport sera publié *in extenso* dans le *Bulletin*.

L'ordre du jour est ensuite suspendu pour permettre à M. G. Esplin, de présenter à l'assemblée son projet d'expropriation concernant l'élargissement des rues St-Pierre, St Paul et St-François-Xavier dans le territoire incendié. Cette question est référée au comité des "Affaires municipales."

On procède ensuite à la formation des comités permanents pour l'année 1901.

M. Jos. Contant propose, appuyé par M. L. E. Morin, père, que MM. Geo. Gonthier et Michel Benoit, soient nommés Auditeurs de la comptabilité de cette Chambre. Adopté à l'unanimité.

Voici la composition des Commissions permanentes:

Auditeurs.—MM. Geo. Gonthier et Michel Benoit.

Arbitrage, Tribunal d'.—Messieurs les Officiers actuellement en charge ainsi que Messieurs les anciens Présidents et Vice Présidents : J. X. Perrault, J. Grenier, D. Parizeau, L. E. Morin, père, H. Laporte, Jos. Contant, Hon. Alph. Desjardins, Hon. J. D. Rolland, Guil. Boivin, Irénée Boivin, Alph. Racine.

Membres Adjoints.—MM. Jos. Quintal, J. A. Vaillancourt, Jos. B. Giguère, Chs. Lacaille, Félix Sauvageau, A. S. Hamelin, G. Balcer, Hon. A. Thibault, C. H. Catelli, Hon. L. J. Forget, S. Beaudin, C. P. Chagnon, S. Lachance.

Agriculture, produits de l'.—MM. L. de G. Beaubien, D. Brissette, Frs. Charron, C. G. Gaucher, A. L. Hurtubise, H. Labelle, Gordien Ménard, D. Parizeau, Jos. Quintal, Jos. Robillard, M. J. X. Perrault.

Affaires Municipales.—MM. H. A. A. Brault, Guil. Boivin, Jos. Contant, C. H. Catelli, F. J. Granger, J. X. Perrault, D. Parizeau, A. Prud'homme, A. V. Roy, F. Sauvageau.

APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE.

Beurre et Fromage.—MM. N. F. Bédard, Chs. Langlois, V. Raby, L. N. St. Arnault, J. A. Vaillancourt.

Bœuf et Lard.—MM. J. B. Bourassa, A. Lespérance, J. B. Giguère.

Épiceries.—MM. D. C. Brosseau, H. Laporte, N. La pointe, Chs. Lacaille, D. Masson, Ed. Quintal.

Huiles et Poissons.—MM. L. E. Morin, père, Ed. Quintal, A. Robitaille.

Bulletin.—MM. L. E. Geoffrion, D. Masson, H. A. A. Brault, Jos. Contant, Hon. Alph. Desjardins, L. E. Morin, père, J. X. Perrault, A. V. Roy, Jos. Haynes, Secrétaire.

Colonisation, Mines et Forêts.—MM. Guil. Boivin, F. J. Granger, D. Parizeau, Hon. J. D. Rolland, A. V. Roy, J. A. Marion, I. Préfontaine, F. Sauvageau.

Comptabilité.—MM. J.C. Beauchamp, M. Benoit, L. A. Caron, Alex. Desmarteau, O. Dufresne, Geo. Gonthier, C.A. Gagnon, Arthur Gagnon, A. S. Hamelin, J. B. A. Martin, F. J. Granger.

Cuir et Peaux.—MM. Guil. Boivin, Geo. Balcer, E. Galibert, S.D. Joubert, J.B. A. Lanctôt, H. Laurencelle, A. Lambert.

Expositions et Musées.—MM. L.I. Boivin, L.J.O. Beauchemin, L.E. Beauchamp, C.P. Chagnon, H. Laporte, L. E. Morin, père, J. X. Perrault, D. Parizeau, Hon. A. Thibaudeau, J. A. Vaillancourt, F. J. Granger.

Finances et Administration Interne.—MM. Guil. Boivin, C. P. Chagnon, U. Garand, Jos. Haynes, D. Masson, L. J. A. Surveyer, J. D. Couture, Jos. Lambert, fils.

Industries Manufacturières.—MM. L. I. Boivin, C. H. Catelli, S. D. Joubert, Jos. Lambert, fils, Jos. Lamoureux, J. Orange, N. T. Gagnon, L. E. Morin, père, Jos. Fortier, Jos. Paquette, Hon. J. D. Rolland, Hon. Alph. Desjardins, J. A. Marion.

Industries des Transports, Télégraphes et Téléphones.—MM. C. Auger, Jos. Contant, C. H. Catelli, Hon. L. J. Forget, Arm. Lalonde, D. Masson, L. E. Morin, père, J. P. Mullarky, J. X. Perrault, D. Parizeau, H. A. A. Brault, C. A. Prévost, A. V. Roy.

Législation.—MM. H. A. A. Brault, Guil. Boivin, S. Beaudin, Hon. T. Berthiaume, J. L. Coutlée, N. P., Alcide Ohaussé, H. Laporte, D. Parizeau, Jos. Contant, Jos. Haynes, Secrétaire.

Fer, Métaux et Quincaillerie.—MM. Réal Angers, P. Demers, Alf. Jeannotte, Alex. Prud'homme, L.J.A. Surveyer, J.D. Couture, O. Faucher, E. Bélanger.

Nouveautés.—MM. L. E. Beauchamp, C. P. Chagnon, Alph. Racine, N. Tousignant, J. B. A. Lanctôt, J. D. Couture, G. Marsolais, Z. Arcand.

Produits Chimiques.—MM. Jos. Contant, Arthur Décary, S. Lachance, Dr. Jos. Leduc, Henry Miles.

M. le Président donne ensuite avis de motion qu'à la prochaine séance, il proposera un amendement au Traité de Commerce Français.

Et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Température et pression atmosphérique pour le mois de février 1901

Relevées par MM. Harrison & Cie, opticiens à Montréal, No 14, rue St-Pierre :

Février.	Baromètre		Echelle Farenheit.	
	Minuit.	Midi.	Max.	Min.
1 — Vendredi.....	29.77	29.77	17	9
2 — Samedi.....	29.97	29.60	14	3
3 — Dimanche.....	beau toute la journée		14	—4
4 — Lundi.....	29.26	30.00	28	8
5 — Mardi.....	29.77	29.80	20	7
6 — Mercredi.....	29.91	29.96	7	3
7 — Jeudi.....	29.94	30.03	6	—4
8 — Vendredi.....	30.03	30.00	10	—2
9 — Samedi.....	30.08	30.10	12	—1
10 — Dimanche.....	beau et frais toute la journée		14	4
11 — Lundi.....	30.22	30.26	16	4
12 — Mardi.....	30.05	29.87	21	10
13 — Mercredi.....	29.90	29.76	11	0
14 — Jeudi.....	29.67	29.60	9	1
15 — Vendredi.....	29.62	29.80	12	4
16 — Samedi.....	30.10	29.70	23	15
17 — Dimanche.....	beau et doux		25	18
18 — Lundi.....	29.66	29.66	28	23
19 — Mardi.....	29.58	29.48	29	20
20 — Mercredi.....	29.43	29.50	23	10
21 — Jeudi.....	29.58	29.74	11	8
22 — Vendredi.....	29.77	29.80	21	3
23 — Samedi.....	29.67	29.75	18	8
24 — Dimanche.....	beau toute la journée, frais		15	3
25 — Lundi.....	29.75	29.76	25	9
26 — Mardi.....	29.76	29.65	28	14
27 — Mercredi.....	29.73	29.65	28	14
28 — Jeudi.....	30.04	29.90	14	6

ERRATA

Il s'est glissé dans le numéro de février du BULLETIN plusieurs erreurs que nous nous empressons de rectifier. Dans l'Industrie forestière du Canada.

Page 121—Dans le tableau, au haut de la page, l'unité est le mille carré ;

Page 121—Colombie britannique, au lieu de 382.30 milles carrés lisez : 382,300 m. carrés ;

Page 121—Dans le deuxième tableau, changer les titres des colonnes :

Pays	Forêts aire en acres carrées	Population (1891)	Acres de forêts par habitants	o/o de l'aire totale en forêt
------	---------------------------------------	----------------------	-------------------------------------	-------------------------------------

Page 121 Nouveau-Brunswick, au lieu de \$1,599,697, lisez \$6,599,697.00.

Page 122—Au haut de la page, la France, au lieu de \$309,878, lisez \$399,878.

Page 122—Au bas de la page, au lieu de 2 à 300,000 pieds de bois, lisez, 2 à 300 millions de pieds de bois.